

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3003

27 décembre 2007

### SOMMAIRE

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l. ...	144137	Kantolux Holding S.A. ....	144129
Adinvest II (Luxembourg) Management S.à.r.l. ....	144121	KLC Holdings IV S.A. ....	144129
Atis S.A.H. ....	144138	LBREP III Adam S.à r.l. ....	144139
Batise Luxembourg ....	144120	Lux Chemical Invest S.A. ....	144138
CIM Advisory S.A. ....	144099	Maison Peter S.à r.l. ....	144116
Corghi International S.A. ....	144098	MORHENG s.à r.l. peinture-décoration- restauration ....	144116
C.P.O. International S.A. ....	144120	Prodigy Finance Luxembourg S.A. ....	144107
Desan Holding S.A. ....	144119	Promofi ....	144120
ENTREPRISE WOLWERT, Constructions Mécaniques et Métalliques S.à r.l. ....	144116	Prosperinvest Holding S.A. ....	144119
Eric Baudner S.à r.l. ....	144138	Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l. ....	144107
Freund Invest S.A. ....	144121	Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l. ....	144130
Geyser S.A. ....	144106	Sahbi Finance S.A. ....	144121
Granite Fin S.A. ....	144098	Sarlat S.A. ....	144128
GSS III Partners SN S.à.r.l. ....	144117	SCFF Société de Commerce Foncier et Fi- nancier S.A. ....	144120
Hankwood S.A. ....	144119	Steinbau Holding S.A. ....	144129
Harmony Finance Holding S.A. ....	144117	Swally S.A. ....	144099
Harmony Finance S.A. ....	144117	Tandem 2 Sàrl ....	144117
IG 1 S.A. ....	144119	THIEL Romain ....	144137
I.H.L. Immobilière Hettinger et Lehnen S.à r.l. ....	144098	TICON GROUP, société à responsabilité limitée ....	144118
Industrial Securities Europe S.A. ....	144118	Tivoli International Holding S.A. ....	144118
IS EF Two S.à r.l. ....	144107	Unicorn Investment Sicav ....	144129
IS Eurologistics Fund S.à r.l. ....	144106	Vrucht Invest S.A. ....	144118
IS Eurologistics Investments Sàrl ....	144106	World Wide Trade Match S.à r.l. ....	144138
IS Europe S.à.r.l. ....	144115	World Wide Trade Match S.à r.l. ....	144117
IT 1 Sàrl ....	144115		
Jerry Grün Sàrl ....	144115		

**Granite Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.612.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 novembre 2007*

La démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Régis Donati expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

GRANITE FIN S.A.

G. Diederich / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143475/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Corghi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.677.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 novembre 2007*

Madame Corghi Anna, Madame Corghi Cinzia et Monsieur Donati Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de six ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec pouvoir de signature B en remplacement de Madame Scheifer-Gillen Romaine, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Monsieur Mariani Daniele, employé privé, né le 3 août 1973 à Ascoli Piceno (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec pouvoir de signature B en remplacement de Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

CORGI INTERNATIONAL S.A.

R. Reggiori

Administrateur

Référence de publication: 2007143467/545/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**I.H.L. Immobilière Hettinger et Lehnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 28, rue Dr. Herr.

R.C.S. Luxembourg B 105.463.

—  
Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

144099

Pour I.H.L. IMMOBILIERE HETTINGER ET LEHNEN S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007143669/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07855. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

**Swally S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.476.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 23 novembre 2007 à 18:40 heures*

Il résulte dudit procès verbal que:

1. La démission de ProServices MANAGEMENT S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 105.263 avec siège social au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Stéphane Hepineuze, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

AMICORP LUXEMBOURG S.A.

Mandataire

M. Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2007143462/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

**CIM Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.000.

STATUTES

In the year two thousand seven on the sixteenth of November.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. CIM GLOBAL INVESTMENT N.V., S.A., with registered office in NL-1015 CS Amsterdam, Keizersgracht 62-64 (The Netherlands), and its effective management seat in L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a deed of the notary Corine Van Smaalen, residing in Rotterdam, dated December 20, 2002, deed modified the last time on December 29, 2005 before Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, deed published in Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°1055 of May 31, 2006,

hereinafter represented by Mr Hervé Poncin, director, with professional address at L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to him in Luxembourg on November 13, 2007, which will remain annexed hereto and registered with this deed

2. Mr Charles Duro, lawyer, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, (Grand Duchy of Luxembourg)

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves:

**Art. 1. Form, Name, Seat, Duration**

1. There is established a company in the form of a société anonyme (a joint stock company) under the name of CIM ADVISORY S.A. (hereafter called the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and

in particular by the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies as amended (hereafter called the «Law»), as well as by the present Articles of association (hereafter called the «By-laws»).

2. The registered office of the Company is established in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).
3. The Company is established for an undetermined period of time.
4. The Company may establish branches and other offices in any country by resolution of the board of directors.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is:

- a) To participate in, or in any other way to take interest in, to administer and to finance other companies and enterprises of any nature;
- b) To, for own account or for account of third persons, acquire, alienate, encumber, exploit, lease, let and to in any other way obtain and give use or benefit of real estate;
- c) To invest funds into securities or other certificates of entitlement, as well as into bonds or other interest bearing debts, in any name or form whatsoever;
- d) To acquire proceeds, arising from alienating or granting of the right to make use of copyrights, patents, models, secret process, trademarks or other intellectual property rights and industrial property rights;
- e) To lend and to borrow funds as well as to provide security, including security for the debts of third parties;
- f) To acquire royalties, arising from the use of industrial, trade or scientific installations;

To perform any and all activity of industrial, financial or commercial nature, as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all this to be interpreted in the widest sense.

The Company may enter into any investments, joint ventures, partnerships or in any other form in Luxembourg or abroad.

The Company may also render administrative services to subsidiaries and group companies.

**Art. 3. Issued and authorized capital**

1. The issued capital amounts to thirty-three thousand (33,000.- EUR) Euros.  
The issued capital is divided into three hundred and thirty (330) shares of one hundred (100.- EUR) Euros each.
2. The authorized capital amounts to five hundred million (500,000,000.- EUR) Euros.  
The authorized capital is divided into five million (5,000,000) shares of one hundred (100.- EUR) Euros each.
3. All the shares are to be registered shares. No share certificates shall be issued.

**Art. 4. Register of shareholders.** The Board of directors shall keep a register in which the names and addresses of all shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the shares, the date of the acknowledgement or notification, and the amount paid on each share.

**Art. 5. Issuance of shares**

1. The authorized and the issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 5 hereof.
2. Furthermore the Board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these articles of incorporation, to increase from time to time the issued capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the Board of directors may from time to time determine. The Board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

**Art. 6. Own shares.** The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 7. Board of directors**

1. The management of the Company shall be constituted by a Board of directors consisting of three or more members who need not be shareholders of the Company.
2. The general meeting shall appoint the members of the Board of directors for a maximum period of six years and they shall hold office until their successors are elected.
3. A member of the Board of directors may be suspended or dismissed by the general meeting at any time.
4. The general meeting shall determine the remuneration for each member of the Board of directors.

**Art. 8. Duties of the Board of directors, Manner of decision making, Allocation of duties**

1. Subject to the restrictions imposed by law and these By-Laws, the Board of directors shall be entrusted with the management of the Company and is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interest of the Company.
2. The general meeting may lay down rules regarding the manner in which the Board of directors shall make decisions. The Board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented

at a meeting of the Board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

3. The Board of directors may allocate duties and shall give notice of this allocation to the general meeting.

4. The Board of directors may delegate its power to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the Board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board will determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors.

5. The Board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

6. The Board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting. Any director may act at any meeting of the Board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. Minutes are signed by all the directors present or represented.

#### **Art. 9. Representation**

1. The Company shall be bound by the joint signature of two directors or by the single signature of any other person to whom such signature power shall be delegated by the Board of directors for specific purposes.

2. Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of directors conflicting with the interest of the Company, shall be obliged to advise the Board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of a meeting. Any deliberation where such a conflict exists will be submitted to the prior approval of the general meeting.

**Art. 10. Absence or prevention.** In the event of a vacancy of one or more directors, the remaining directors shall be temporarily entrusted with the entire management of the company. In case all the seats are vacant, the shareholders will elect new board members which may be designated for a limited period of time.

#### **Art. 11. Financial year, Annual accounts**

1. The financial year of the Company shall be the calendar year.

2. Annually, not later than five months after the end of the financial year, the board of directors shall draw up annual accounts.

#### **Art. 12. Profits**

1. Each year at least one twentieth of the net profits shall be allocated to the creation of a reserve; this allocation shall cease to be compulsory when the reserve has reached an amount equal to one tenth of the corporate capital, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one tenth.

2. The general meeting shall determine the allocation of the remaining profits.

3. Any distribution of profits may be made only insofar as the net assets exceed the paid in and called up part of the capital plus the reserves which must be maintained by virtue of the law or by these Articles of association.

4. The general meeting may subject to due observance of the provision of the law resolve to pay an interim dividend and to make distribution to the charge of a reserve.

**Art. 13. Statutory auditors.** The supervision of the Company must be entrusted to one or more statutory auditors. The general meeting shall appoint the statutory auditors, shall determine their number, their fees and the duration of their mandate which may not exceed a period of six years. They may be re-elected.

#### **Art. 14. General meetings, Records**

1. The general meeting shall be held in Strassen at the management seat on the last Thursday in June at 10 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of directors, exceptional circumstances so require.

2. Other general meetings shall be held as often as the Board of directors or shareholders representing in the aggregate at least one tenth of the issued capital, deem such necessary.

3. General meeting shall be convened by the Board of directors or by the statutory auditor by registered letter mailed to the addresses as shown in the register of shareholders. The convocation shall take place not later than on the fifteenth day prior to the date of the meeting.

As long as the entire issued capital is represented at the general meeting, valid resolutions can be adopted on all subjects brought up for discussion, even if the formalities prescribed by law or by the By-Laws for the convocation and holding of meeting have not been complied with, provided such resolution are adopted unanimously.

The Board of directors keeps a record of the resolution made. If the Board of directors is not represented at a meeting, the chairman of the meeting shall provide the Board of directors with a transcript of the resolutions made as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the offices of the Company for inspection by the shareholders. Upon request each of them shall be provided with a copy or an extract of such record at not more than the actual costs.

The general meeting shall itself appoint its chairman. Until that moment a member of the Board of directors shall act as chairman and in the absence of such a member the eldest person present at the meeting shall act as chairman.

Each share confers the right to cast one vote.

Insofar as no greater majority is prescribed by law all resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast.

The members of the Board of directors shall, as such, have the right to give advice in the general meeting.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
1) CIM GLOBAL INVESTMENT N.V., S.A. ....	32,900.-	32,900.-	329
2) Charles Duro .....	100.-	100.-	1
Total: .....	33,000.-	33,000.-	330

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-three thousand (33,000.- EUR) Euros is as of now available to the Company.

#### *Declaration - Evaluation*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 2,200.- EUR.

#### *General meeting of shareholder*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as directors:

- Mr Olimjon Shadiev, director, residing in L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg;
- Mr Hervé Poncin, director, with professional address at L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon;
- Mr Charles Duro, lawyer, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

3. Has been appointed statutory auditor:

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. with registered office at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. The address of the Company is set at L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon (Grand Duchy of Luxembourg).

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2013, unless otherwise decided by a shareholders meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **French version:**

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Ont comparu:

1. CIM GLOBAL INVESTMENT N.V., S.A., ayant son siège social à NL-1015 CS Amsterdam, Keizersgracht 62-64 (Pays-Bas), et son principal siège administratif et de direction effective à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par Maître Corine Van Smaalen, notaire de résidence à Rotterdam, en date

du 29 décembre 2002, acte modifié le 29 décembre 2005 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°1055 du 31 mai 2006,

ici représentée par M. Hervé Poncin, administrateur, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée le 13 novembre 2007, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

2. M. Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, (Grand-Duché de Luxembourg)

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Durée**

1. Il existe une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de CIM ADVISORY S.A. (ci-après dénommé la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommé la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après dénommé «les Statuts»).

2. Le siège social de la Société est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4. La Société peut établir d'autres bureaux et succursales dans tous pays par décisions du Conseil d'Administration.

#### **Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est:

a) La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) Pour compte propre ou pour compte de tiers l'acquisition, la cession, l'hypothèque, l'exploitation, la location, et toutes autres opérations permettant tout avantage concernant des immeubles.

c) L'investissement des avoirs en titres ou autres valeurs mobilières de même qu'en obligations ou autres créances portant intérêts.

d) L'obtention de revenus provenant de l'acquisition ou de la cession de droits de marques, de licences, de brevets, de modèles, de secrets de fabrique ou d'autres droits de propriété intellectuelle ou de propriété industrielle.

e) De prêter et d'emprunter des fonds ainsi que de donner des garanties y compris des garanties pour des dettes de tiers.

f) L'obtention de redevances, provenant de l'utilisation d'installations industrielles, commerciales ou scientifiques.

D'exercer toutes activités industrielles, financières ou commerciales de quelque nature qu'elles soient ainsi que de faire toutes opérations liées directement ou indirectement à l'objet social ou utiles à l'accomplissement ou au développement de cet objet.

La Société pourra procéder à tous investissements au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra également rendre des services administratifs à ses filiales et aux autres sociétés faisant partie du groupe.

#### **Art. 3. Capital souscrit et capital autorisé**

1. Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille (33.000,- EUR) euros.

Le capital social souscrit est divisé en trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros chacune.

2. Le capital autorisé de la société est fixé à cinq cent millions (500.000.000,- EUR) euros.

Le capital autorisé est divisé en cinq millions (5.000.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros chacune.

3. Toutes les actions sont nominatives. Aucun certificat d'actions ne sera émis.

**Art. 4. Registre d'actionnaires.** Le Conseil d'Administration tiendra un registre dans lequel seront inscrits les noms et adresses de tous les actionnaires avec indication de la date à laquelle ils ont acquis les actions, la date de réception ou de notification et le montant payé pour chacune des actions.

#### **Art. 5. Emission d'actions**

1. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduits par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise aux conditions requises pour la modification des statuts, tel qu'il est indiqué à l'article 5 des présents statuts.

2. Par ailleurs, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq années prenant cours le jour de la publication des présents statuts à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations pourront être souscrites avec ou sans prime d'émission, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera. Le Conseil d'Administration pourra déléguer à un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société, ou encore à toute autre personne dûment mandatée à cet effet, les tâches d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour les actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

**Art. 6. Actions propres.** La Société pourra acquérir ses actions propres conformément aux dispositions légales.

#### **Art. 7. Conseil d'Administration**

1. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois administrateurs, associés ou non.

2. L'Assemblée Générale des actionnaires nommera les membres du Conseil d'Administration pour une période ne pouvant excéder six ans et les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

3. Un administrateur peut être suspendu ou révoqué par l'Assemblée Générale à tout moment.

4. L'Assemblée Générale déterminera la rémunération de chacun des membres du Conseil d'Administration.

#### **Art. 8. Attributions du Conseil d'Administration, Pouvoirs de décision, Répartition des tâches**

1. Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, le Conseil d'Administration sera investi de la gestion de la Société et disposera des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition utiles à la réalisation de l'objet social.

2. L'Assemblée Générale pourra établir des règles relatives à la prise de décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

3. Le Conseil d'Administration pourra déléguer certaines tâches et informera l'Assemblée Générale de ses délégations.

4. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, sous réserve d'une autorisation préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents associés ou non et fixer leurs attributions. Il peut également déléguer tous pouvoirs spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être administrateur.

5. Le Conseil d'Administration choisira en son sein un Président et pourra choisir un Vice-Président. Il peut également choisir un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être administrateur qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

6. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Chaque administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration en se faisant représenter aux termes d'une procuration donnée par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie à un autre administrateur de la société. Les procès verbaux du Conseil d'Administration sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés.

#### **Art. 9. Représentation**

1. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

2. Tout administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès verbal de la séance. Toute délibération dans laquelle un tel intérêt opposé existe sera soumise à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Absence ou vacance.** En cas de cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur(s) nommé(s) par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants disposeront du pouvoir de gérer la société. En cas de vacance de tous les postes d'administrateurs, les actionnaires procéderont à l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration qui pourra être désigné pour une période déterminée.

#### **Art. 11. Exercice social, Etats comptables**

1. L'année sociale sera l'année de calendrier.

2. Chaque année, et ceci au plus tard cinq mois après la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration établira les comptes annuels.

#### **Art. 12. Affectation des bénéfices**

1. Chaque année au moins un vingtième des bénéfices de la Société seront affectés à la constitution d'une réserve légale; cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un montant égal à un dixième du montant du capital souscrit, mais redeviendra obligatoire si cette réserve retombe au dessous de du dixième du montant du capital souscrit.

2. L'Assemblée Générale décidera de l'affectation des bénéfices restants.

3. Aucune distribution de dividendes ne pourra être faite aux actionnaires si l'actif net devenait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les présents statuts ne permettent pas de distribuer.

4. L'Assemblée Générale pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de procéder à un versement d'acompte sur dividendes, ou de procéder au versement d'un bénéfice affecté à une réserve disponible.

**Art. 13. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 14. Assemblée Générale d'actionnaires**

1. L'Assemblée Générale se tiendra à Strassen, au siège de direction effective, le dernier jeudi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

2. Les autres assemblées générales des actionnaires seront tenues aussi souvent qu'il est jugé nécessaire par le Conseil d'Administration ou par des actionnaires représentant ensemble au moins un dixième du capital souscrit.

3. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le Commissaire aux comptes par lettres recommandées adressées aux actionnaires à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires. La convocation sera envoyée au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée.

Si l'entièreté du capital souscrit est représentée à l'Assemblée Générale des actionnaires, les décisions pourront être valablement prises sur tous les points mis à l'ordre du jour par les actionnaires, même en l'absence de respect des formalités prescrites par la loi ou par les présents statuts pour la convocation ou la tenue de l'assemblée générale, à la condition que ces décisions soient adoptées à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration conserve un registre des procès verbaux des assemblées générales. Si le Conseil d'Administration n'est pas représenté à une Assemblée Générale des actionnaires, le Président de l'assemblée remettra une copie des décisions prises en assemblée au Conseil d'Administration le plus tôt possible après la tenue de l'assemblée. Les procès verbaux seront conservés au siège de la Société et seront disponibles pour inspection par les actionnaires. Sur demande, chaque actionnaire pourra obtenir communication d'une copie d'un extrait des décisions prises et ceci au prix coûtant.

L'Assemblée Générale désignera un président en son sein. Jusqu'à une telle désignation, l'un des administrateurs de la Société agira en qualité de président et en l'absence d'un membre du Conseil d'Administration la personne la plus âgée présente à l'Assemblée agira en tant que président.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires dans la loi ou les présents statuts, toutes les résolutions seront adoptées à la majorité des voix.

Les membres du Conseils d'Administration pourront donner tout conseil utile à l'Assemblée Générale.

*Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) CIM GLOBAL INVESTMENT N.V., S.A. ....	32.900,-	32.900,-	329
2) Charles Duro .....	100,-	100,-	1
Total: .....	33.000,-	33.000,-	330

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-trois mille (33.000,- EUR) euros se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 2.200,- EUR.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Olimjon Shadiev, administrateur, demeurant à L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg;

- M. Hervé Poncin, administrateur, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon;
- M. Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., dont le siège social est à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-8010 Strassen, 206-201, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg).

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Poncin, C. Duro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, Relation: LAC/2007/36796. — Reçu 330 euros.

Le Releveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007143795/211/371.

(070167504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

---

#### **Geyser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 16.041.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

GEYSER S.A.

O. Vroonen

Référence de publication: 2007143670/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08453. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

#### **IS Eurologistics Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.354.300,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.031.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143444/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08130. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

#### **IS Eurologistics Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.218.400,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.257.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

144107

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143443/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08132. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**IS EF Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.526.175,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143445/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08129. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Prodigy Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.971.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 23 novembre 2007 à 17:00 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Cédric Raths, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Stéphane Hepineuze, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

*AMICORP LUXEMBOURG S.A.*

*Mandataire*

*M. Bogers*

*Administrateur*

Référence de publication: 2007143456/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 133.991.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #2 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

QUINLAN PRIVATE PADDINGTON CLIENT HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The founders are here represented by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

#### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is QUINLAN PRIVATE PADDINGTON HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 25,000.- (twenty-five thousand British Pounds) represented by 500 (five hundred) Shares of GBP 50.- (fifty British Pounds) each and.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that at least a majority of managers of type A and one manager of type B be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners may, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts (interim balance sheet) prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as of the end of the last financial year, increased by carried forward profits and sums allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any manager may require, on his sole discretion to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

#### *Subscription - Payment*

All the 275 shares representing 55% of the capital have been entirely subscribed by QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #2 S.à.r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 13,750.- is as now at the disposal of the Company QUINLAN PRIVATE PADDINGTON HOLDINGS S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

All the 225 shares representing 45% of the capital have been entirely subscribed by QUINLAN PRIVATE PADDINGTON CLIENT HOLDINGS S.à.r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 11,250.- is as now at the disposal of the Company QUINLAN PRIVATE PADDINGTON HOLDINGS S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

144111

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,500.- euro.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as

- managers of type A for an undetermined duration

Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand on 14 October 1970, with professional address at 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland, and

Mr Ronan O'Donoghue, accountant, born in Cork, Ireland, on 5 September 1971, with professional address at 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland,

Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on 27 October 1966, with professional address at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- managers of type B for an undetermined duration

Mr Bruno Bagnouls, chartered accountant, born in Nancy, France, on 9 May 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and

Mrs Florence Gérardy, chartered accountant, born in Verviers, Belgium, on 16 February 1978 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #2 S.à.r.l., une société sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

QUINLAN PRIVATE PADDINGTON CLIENT HOLDINGS S.à r.l., une société sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Fondateurs ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera QUINLAN PRIVATE PADDINGTON HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de

toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à GBP 25.000,- (vingt-cinq mille Livres Sterling), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de GBP 50,- (cinquante Livres Sterling) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins la majorité des gérants de type A et un manager de type B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre moyen de communication un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement des dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Tout gérant peut demander, à sa propre discrétion et aux frais de la société, la revue de l'état comptable intérimaire par un réviseur d'entreprise indépendant.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

### Souscription - Libération

Les 275 (deux cent septante-cinq) parts sociales représentant 55% du capital social ont toutes été souscrites par QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #2 S.à.r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme GBP 13.750,- (treize mille sept cent cinquante Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les 225 (deux cent vingt-cinq) parts sociales représentant 45% du capital social ont toutes été souscrites par QUINLAN PRIVATE PADDINGTON CLIENT HOLDINGS S.à.r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme GBP 11.250,- (onze mille deux cent cinquante Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.500,- euro.

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés

- gérants de type A pour une durée indéterminée

Monsieur Matthew Charles Fleming, comptable, né en Aukland, Nouvelle Zélande le 14 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande.

Monsieur Ronan O'Donoghue, comptable, né à Cork, Irlande, le 5 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande,

Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 27 octobre 1966, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- gérants de type B pour une durée indéterminée

Monsieur Bruno Bagnouls, expert comptable, né à Nancy, France, le 9 mai 1971, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Madame Florence Gérardy, expert comptable, née à Verviers, Belgique, le 16 février 1978 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36986. — Reçu 348,60 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007143799/211/407.

(070167422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

---

**IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.157.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143441/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08140. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**IT 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143439/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08142. - Reçu 42 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Jerry Grün Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JERRY GRÜN SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2007143427/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00193. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**ENTREPRISE WOLWERT, Constructions Mécaniques et Métalliques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3670 Kayl, 53, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 28.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE WOLWERT, CONSTRUCTIONS MECANIQUES ET METALIQUES SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2007143426/514/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00189. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Maison Peter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 22, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 13.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAISON PETER SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2007143425/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00198. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**MORHENG s.à r.l. peinture-décoration-restauration, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 269, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MORHENG s.à.r.l. PEINTURE-DECORATION-RESTAURATION  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2007143423/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00199. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Tandem 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 95.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TANDEM 2 SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2007143420/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00201. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**World Wide Trade Match S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 66.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WORLD WIDE TRADE MATCH SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2007143419/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00212. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**GSS III Partners SN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.892.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 101.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

J. W. Overheul  
*Gérant*

Référence de publication: 2007143429/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00536. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Harmony Finance S.A., Société Anonyme,  
(anc. Harmony Finance Holding S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 98.372.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*HARMONY FINANCE S.A.*  
MADAS SARL / EFIGI SARL  
*Administrateur / Administrateur*  
A. Renard / J.-R. Bartolini

*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2007143395/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00305B. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Tivoli International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007143391/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00281. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Vrucht Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.484.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VRUCHT INVEST S.A.

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007143390/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00790. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**TICON GROUP, société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 25.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TICON GROUP*

FIDUCIAIRE DES PME SA

*Signatures*

Référence de publication: 2007143389/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06738. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Industrial Securities Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.074.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007143413/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08164. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Prosperinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.205.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROSPERINVEST HOLDING S.A.

C. Schmitz / G. Hornick

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007143388/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07805. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Desan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 53.711.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DESAN HOLDING S.A.

T. Flemming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007143387/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07803. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Hankwood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANKWOOD S.A.

T. Flemming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007143386/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07801. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**IG 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.072.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143415/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08156. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Promofi, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.750.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*PROMOFI*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007143396/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00794C. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**C.P.O. International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.895.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*C.P.O. INTERNATIONAL S.A.*

*B. Parmentier / N. Piccione*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007143392/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00303. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**SCFF Société de Commerce Foncier et Financier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.077.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A.*

*C. Schmitz / T. Fleming*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007143384/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08349. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Batise Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 8.205.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007143432/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

**Sahbi Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 36.358.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007143434/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

**Freund Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007143433/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

**Adinvest II (Luxembourg) Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.982.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty ninth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADINVEST HOLDING AG, a company incorporated under Switzerland law, whose registered office is in Rigmattstrasse 25, CH-8126 Zumikon and registered in the Registre du Commerce of the Canton of Zurich under number CH-020.3.023.365-9

here represented by Mr Harld Charbon, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th November 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Title I. Form, name, registered office, duration, purpose**

**Art. 1. Form and Name.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à.r.l. (hereinafter the «Company»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by means of a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

Where the sole manager or, as the case may be, the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at the address of its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the address of the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the address of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the acquisition and the holding of participations in any form whatsoever in ADINVEST II (LUXEMBOURG) SCS, SICAR, a «société d'investissement en capital à risque» organized as a «société en commandite simple» duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and to manage it in its capacity as its unlimited shareholder.

The Company may carry on any commercial, technical, financial or other activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any kind or form which also includes the issue of bonds and other securities

## Title II. Share capital, shares

**Art. 5. Capital.** The share capital amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25) each.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a single person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer.** The shares are freely transferable among partners. Any inter vivo transfer to a new partner is subject to the unanimous approval of all partners. Any transfer by reason of death to a new partner is also subject to the unanimous approval of all partners. In the latter case, however, such approval is, not required if the shares are transferred to ascendants, descendants or the surviving spouse.

## Title III. Management

**Art. 8. Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers, who may not necessarily be partners. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

A manager is appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of partners, which determines the number of managers, their powers and the term of their mandates. The partners may decide to appoint one or more managers of each of class A and B. If no term is indicated a manager is appointed for an undetermined period. A manager may be re-elected. Its appointment may be revoked with or without cause at any time.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** In case of several managers, the board of managers appoints a chairman from among its members, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence the managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing, by e-mail or fax transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers. Where all managers are present or represented, they may waive all convening formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or, subject to submitting a written confirmation thereafter, by e-mail, fax transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment. No limitation applies as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. If managers of different classes have been appointed, the quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one manager of each class.

The resolutions will be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be identified and heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

The board of managers may, unanimously, pass circular resolutions on one or several similar documents in writing or, subject to submitting a written confirmation thereafter, by e-mail, by fax transmission or by any similar means of communication. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the physically held board of managers' meetings.

Votes may also be cast by e-mail, fax transmission or by telephone provided that such vote is confirmed in writing.

**Art. 10. Powers of Managers.** The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of partners are of the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The sole manager or, as the case may be, the board of managers may appoint, under its full responsibility, delegates considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Delegates need not to be managers or partners of the Company. The appointed delegates shall have the powers and duties conferred to them by the sole manager or, as the case may be, the board of managers, unless otherwise stipulated in these articles of association.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint signature of any two members of the board of managers except that, in case of class A and class B members, the Company shall be bound by the joint signature of a class A member and a class B member or by the sole or joint signature of any person to whom such signatory powers have been delegated by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers.

**Art. 13. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the board of managers or any delegate of the Company is interested in, or is a member of a corporate body, a delegate or an associate of such other company or entity.

Any member of the board of managers or any delegate of the Company who is a member of a corporate body, a delegate or an associate of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in a business shall not, by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the board of managers or any delegate the Company may have any interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company, such member of the board of managers or any delegate shall inform the board of managers of such personal interest and shall not consider, vote or act upon any matters with respect to such transaction, and such transaction and such persons interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners. The term «opposite interest» as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

If the majority of the members of the board of managers has an interest opposite to the interest of the Company, the board of managers shall call a meeting of partners without undue delay that will consider this transaction.

#### **Title IV. Meeting of partners**

**Art. 13. Convocation.** Meetings of partners shall be called by a convening notice addressed by registered mail to the partners to their address appearing in the register of partners held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting of partners, the meeting may be held without prior notice. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

**Art. 14. Decision making.** Each partner may act at any partners' meeting by appointing another person as his proxy in writing or, subject to submitting a written confirmation thereafter, by e-mail, by fax transmission or by any similar means of communication capable of evidencing such appointment.

The resolutions of the partners are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing partners taking part in the meeting to identify and hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of partners of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of partners of the Company.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the partners at their addresses entered in the register of partners held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority provided for by law and these articles of association (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Except as otherwise provided for by law or by these articles of association, decisions of the general meeting of partners shall be validly adopted if approved by partners representing more than half of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the partners shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by a majority of the partners representing at least three quarters of the issued share capital except that decisions regarding the change of nationality of the Company, the increase or decrease of the share capital or the acceptance of new partners are taken unanimously.

#### **Title V. Financial year, distribution of profits**

**Art. 16. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of May in every year and ends on the last day of April.

**Art. 17. Distribution of Profits.** An amount equal to five per cent of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be distributed to the partners in proportion to their shareholding in the Company upon decision of a general meeting of partners.

The share premium account may be reimbursed to the partners upon decision of a general meeting of partners. The general meeting of partners may also decide to allocate any amount out of the share premium account to any reserve accounts including the legal reserve account.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

#### **Title VI. Liquidation**

**Art. 18. Liquidators.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners who shall determine their powers and remunerations.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 April 2008.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon, ADINVEST HOLDING AG, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

##### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Neil Sunderland, Manager, born on 10 July 1945, in England, residing at Rigistrasse 25, CH-8126 Zumikon
  - Mr Oliver Jung, Manager, born on 5 July 1972 in Germany, residing at Bachtelstrasse 18n CH-8808 Pfäffikon;
2. The registered office of the Company is set at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADINVEST HOLDING AG, une société anonyme par actions constituée et existant suivant les lois suisses, ayant son siège social Rigistrasse 25, CH-8126 Zumikon, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.023.365-9

ici représenté par Monsieur Harald Charbon, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. Forme, dénomination, siège, durée, objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société»).

**Art. 2. Siège.** La Société aura son siège social à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale à l'adresse du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, l'adresse du siège social pourra être déclaré transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de l'adresse de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans ADINVEST II (LUXEMBOURG) SCS, SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous forme de société en commandite simple de droit luxembourgeois et de la gérer en tant que son associé commandité.

La Société peut exercer toute activité commerciale, technique, financière ou autre qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, y compris l'émission d'obligations et d'autres titres.

### Titre II. Capital social, parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital social s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25) chacune.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte que la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 7. Transfert.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime. Dans ce dernier cas

cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

### Titre III. Gérance

**Art. 8. Conseil de Gérance.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Un gérant est nommé et révoqué par l'assemblée générale des associés, qui détermine le nombre de gérant, leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de chacune des catégories A et B. Si aucun terme n'est indiqué, un gérant est nommé pour une période indéterminée. Un gérant est rééligible. Sa nomination est révocable avec ou sans cause et à tout moment.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance nomme un président parmi ses membres et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette réunion.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit, par e-mail, par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance ou en cas de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou, avec confirmation postérieure par écrit, par email, fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire. Aucune limitation ne s'applique quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Au cas où des gérants de catégories différents ont été nommés le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés dont au moins un gérant de chaque catégorie.

Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président de la réunion.

L'utilisation de la visioconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être identifié et entendu par tous les membres du conseil de gérance participants à la réunion en utilisant ou non ce type de technologie et chaque participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via ce type de technologie.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires sur un ou plusieurs documents similaires par écrit ou, avec confirmation postérieure par écrit, par email, fax ou tout autre moyen de communication similaire. Ces résolutions auront le même effet que des résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Des votes pourront également être exprimés par email, fax ou téléphone, et dans cette hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 10. Pouvoir des Gérants.** Les pouvoirs les plus étendus sont conférés au gérant unique ou, le cas échéant, au conseil de gérance afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Les compétences non expressément réservées par la loi ou ces statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance pourra, sous son entière responsabilité, nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance sauf que, en cas de membres de catégorie A et de catégorie B, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un membre de la catégorie A et d'un membre de la catégorie B ou

par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance.

**Art. 13. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourra être vicié ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise, ou seraient membre d'un organe, fondé de pouvoir ou associé de telle autre société ou entreprise.

Un membre du conseil de gérance ou un fondé de pouvoir de la Société qui est membre d'un organe, fondé de pouvoir ou associé de telle autre société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Si un membre du conseil de gérance ou un fondé de pouvoir avait un intérêt opposé à celui de la Société dans quelque transaction conclue par la Société, il devrait en informer le conseil de gérance et ne pas délibérer pas ni prendre part au vote ni agir en ce qui concerne les matières en relation avec cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt opposé» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts pouvant exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Si la majorité des membres du conseil de gérance a un intérêt opposé à celui de la Société, le conseil de gérance convoque dans les meilleurs délais une assemblée des associés qui procédera à la délibération concernant cette transaction.

#### **Titre IV. Assemblée des associés**

**Art. 13. Convocation.** Les assemblées des associés peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée des associés, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable. Des résolutions circulaires unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

**Art. 14. Prise de Décision.** Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit ou, avec confirmation postérieur par écrit, par email, fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination un mandataire.

Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où ceci est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'identifier et de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité prévu par la loi et ces statuts (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée).

A moins que ce soit prévu autrement par la loi ou ces statuts, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée.

Pendant, les décisions concernant des modifications de ces statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis sauf que les décisions concernant le changement de nationalité de la Société, l'augmentation ou diminution du capital social et l'acceptation de nouveaux associés seront prises moyennant accord unanime des associés.

#### **Titre V. Exercice social, répartition des bénéfices**

**Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.

**Art. 17. Répartition des Bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut aussi décider d'allouer tout montant de la prime d'émission aux réserves y inclus la réserve légale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

### Titre VI. Liquidation

**Art. 18. Liquidateurs.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 avril 2008.

#### *Souscription - Libération*

ADINVEST HOLDING AG., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro.

#### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Neil Sunderland, Manager, né le 10 juillet 1945, en Angleterre, demeurant Rigistrasse 25, CH-8126 Zumikon

Monsieur Oliver Jung, Manager, né le 5 juillet 1972 en Allemagne, demeurant Bachtelstrasse 18 CH-8808 Pfäffikon;

2. Le siège social de la Société est établi à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, Relation: LAC/2007/37197. - Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Frising.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007143808/211/390.

(070167183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

### **Sarlat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.111.

### DISSOLUTION

#### *Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 16 novembre 2007, Relation GRE/2007/5264, que la société anonyme SARLAT S.A. (ci-après la «Société») a été dissoute et liquidée par décision de l'actionnaire unique réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la société mandante à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

144129

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007143346/231/18.

(070166878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Kantolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 90.095.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007143251/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08627. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Steinbau Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 90.272.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007143252/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08611. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**KLC Holdings IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS IV S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143399/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00781. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Unicorn Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.012.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007143237/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08352. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

**Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 133.988.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

QUINLAN NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

QUINLAN PRIVATE CLYDE HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The founders are here represented by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is QUINLAN PRIVATE YASMIN CLIENT HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) represented by 450 (four hundred and fifty) class A Shares of EUR 50.- (fifty Euros ) each and 50 (fifty) class B Shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty Euros) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that at least a majority of managers of type A and one manager of Class B be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### **Shareholders decisions**

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners may, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts (interim balance sheet) prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as of the end of the last financial year, increased by carried forward profits and sums allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any manager may require, on his sole discretion to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable Law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

#### *Subscription - Payment*

All the 450 class A Shares representing 90% of the capital have been entirely subscribed by QUINLAN NOMINEES LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 22,500.- is as now at the disposal of the Company QUINLAN PRIVATE YASMIN CLIENT HOLDINGS S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

All the 50 class B Shares representing 10% of the capital have been entirely subscribed by QUINLAN PRIVATE CLYDE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 2,500.- is as now at the disposal of the Company QUINLAN PRIVATE YASMIN CLIENT HOLDINGS S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800.- euro.

#### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as

- managers of type A for an undetermined duration

Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand on 14 October 1970, with professional address at 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland, and

Mr Ronan O'Donoghue, accountant, born in Cork, Ireland, on 5 September 1971, with professional address at 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland,

Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on 27 October 1966, with professional address at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- managers of type B for an undetermined duration

Mr Bruno Bagnouls, chartered accountant, born in Nancy, France, on 9 May 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and

Mrs Florence Gérardy, chartered accountant, born in Verviers, Belgium, on 16 February 1978 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Stümper, L-2557 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

QUINLAN NOMINEES LIMITED, une «private limited company» constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son siège social au 8 Raglan road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

QUINLAN PRIVATE CLYDE HOLDINGS S.à r.l., une société sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Fondateurs ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera QUINLAN PRIVATE YASMIN CLIENT HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune et par 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins la majorité des gérants de type A et un manager de type B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement des dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Tout gérant peut demander, à sa propre discrétion et aux frais de la société, la revue de l'état comptable intérimaire par un réviseur d'entreprise indépendant.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A représentant 90% du capital social ont toutes été souscrites par QUINLAN NOMINEES LIMITED, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cent Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B représentant 10% du capital social ont toutes été souscrites par QUINLAN PRIVATE CLYDE HOLDINGS S.à.r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

144137

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800,- Euro.

*Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés

- gérants de type A pour une durée indéterminée

Monsieur Matthew Charles Fleming, comptable, né en Auckland, Nouvelle Zélande le 14 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande.

Monsieur Ronan O'Donoghue, comptable, né à Cork, Irlande, le 5 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande,

Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 27 octobre 1966, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- gérants de type B pour une durée indéterminée

Monsieur Bruno Bagnouls, expert comptable, né à Nancy, France, le 9 mai 1971, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Madame Florence Gérardy, expert comptable, née à Verviers, Belgique, le 16 février 1978 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, Relation: LAC/2007/36805. — Reçu 250 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Frising.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007143802/211/407.

(070167336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

**THIEL Romain, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 120, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 56.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THIEL ROMAIN SARL*

*FIDUCIAIRE DES PME SA*

*Signatures*

Référence de publication: 2007143418/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00203. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

**Accession Fund Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.116.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48972 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007143430/211/11.

(070167506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

---

**World Wide Trade Match S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 66.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WORLD WIDE TRADE MATCH SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007143417/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00206. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Atis S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 46.628.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ATIS S.A.H.*

*T. Flemming / C. Schimtz*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007143400/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08325. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**Eric Baudner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 79.363.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

*SOFINTER S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2007143459/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07219. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070168142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

---

**Lux Chemical Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.496.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007143437/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

**LBREP III Adam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 133.989.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty second of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959, here represented by Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on November 22nd, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LBREP III ADAM S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

#### *Subscription - payment*

The articles of association having thus been established, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr Benoît Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

##### *Category B Managers:*

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

4) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représentée par M. Gaël Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

En vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination LBREP III ADAM S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution

de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., précité, déclare souscrire dix mille (10.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- Monsieur Benoît Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Gérants de Catégorie B:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10222, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29<sup>ème</sup> étage Londres E14 5LE, Royaume Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007. Relation: LAC/2007/37216. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007143801/211/309.

(070167367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.